

## Validation des Ues Optionnelles hors Ues dispensées aux semestres.

### ① Validation des Unités d'enseignements de M1

Tout étudiant inscrit dans un cursus pharmacie peut valider des Ues de masters au sein de son cycle de DFG ou de DFA, il doit pour cela procéder à une inscription administrative au M1 de son choix.

Dans le cadre de la réalisation de ce M1 et la réussite aux examens à une ou plusieurs Ues qui le composent, l'étudiant peut faire valoir sur demande auprès de son secrétariat, 6 ects par Ue.

e

La validation des 6 ects d'Ues optionnelles sera réalisée par le secrétariat de la formation sur présentation du relevé de note de l'Ue acquise dans le cadre du M1 choisi.

⚠ Attention toutes Ue déjà créditée au profit des Ues optionnelles d'un cycle ne pourront être réutilisées ou re créditées dans le cycle suivant (DFG-DFA).

⚠ Il vous est conseillé de ne pas valider plus d'ects que vous en avez besoin (12 au total) conservez les ects des Ues acquises dans le cadre d'un M1 pour les utiliser si nécessaire dans le cycle suivant.

⚠ Attention le stage réalisé dans le cadre d'un M1 ne donne pas droit à la validation d'ects d'Ues optionnelles.

### ② Validation des Ues Extérieures.

Tout étudiant inscrit dans un cursus de pharmacie peut faire valoir au crédit de ses ects d'Ues optionnelles un enseignement ou une action hors du cursus et extérieur aux formations dispensées sur l'université, afin de valider cette Ue extérieure, il est demandé de compléter un contrat pédagogique, transmis au Doyen qui évaluera le nombre d'ects à créditer dans le cycle de l'étudiant qui en aura fait la demande, possibilité de valider entre 3 et 10 ects.

### ③ Validation des Ues de Sports

Tout étudiant inscrit dans un cursus de pharmacie peut faire valoir au crédit de ses ects d'Ues optionnelles une Ue de sport à 3 ou 6 ects et ce, dans le cycle de son choix.

Trois cas peuvent se présenter vous devrez informer le secrétariat de votre formation de votre cas :

☞ La discipline sportive suivie par l'étudiant est évaluée par une seule note en fin d'année, la note sera transmise au secrétariat afin qu'il puisse créditer les 6 ects d'Ues optionnelles.

☞ La discipline sportive suivie par l'étudiant est évaluée par deux notes obtenues aux semestres, dès acquisition de la première note elle devra être communiquée au secrétariat afin qu'il puisse la porter au futur des ects de votre Ue sport, la totalité des ects ne pourra être crédité qu'à la réception de la seconde note obtenue au second semestre.

☞ La discipline sportive suivie par l'étudiant n'est évalué que pour un seul semestre la note obtenue créditera 3 ects d'une Ue de sport, non préconisé \*

Il est déconseillé de ne suivre qu'un semestre de la discipline sportive choisie car elle ne créditera que \* 3 ects d'une Ue de sport au titre de votre cycle. La discipline sportive étant évaluée sur une année le crédit ects que vous pourrez obtenir ne vous sera crédité qu'une seule fois durant votre cursus de DFG ou de DFA.

Il est important que l'étudiant prenne conscience que la gestion de ses Ues optionnelles est sous sa responsabilité et qu'il est nécessaire qu'elles soient perçues comme un enrichissement du cursus qui permet de créditer des ects pour la validation d'un cycle qui doit en comporter. Il n'est pas utile de créditer plus d'ects que nécessaires à la validation du cycle sauf si cela vient d'un souhait pédagogique et personnel.

#### Les crédits ECTS, qu'est-ce que c'est ?

Le terme ECTS signifie **European Credits Transfer System** en anglais, soit **système européen de transfert et d'accumulation de crédits** en français, les crédits sont calculés en fonction de la charge de travail qui prend en compte les cours magistraux, les travaux pratiques, les séminaires, les stages, les recherches, le travail personnel, les examens, les objectifs de la formation et les compétences à acquérir. Ils sont donc liés à l'Ue et ne peuvent en être dissociés, pour exemple 3 ects correspondent à 30h d'enseignements.